

Nombre de
membres en
exercice

17

Membres
présents :
15

Quorum :
9

Procurations :
1

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration

SEANCE DU 21 FEVRIER 2024

Sous la présidence de M. Thierry STOEBNER, Maire

MEMBRES PRÉSENTS :

Membres élus : M. Thierry STOEBNER, Président (arrivée à 19 h 30)

Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente

Mmes Laurence KAEHLIN, Joëlle LYET, Nathalie ROLLOT, Carole AUBEL TOURRETTE (départ à 19 h 50)

MM. Thierry BACH, Thierry FRUHAUF

Membres nommés : Mmes Nicole KAEHLIN, Annette JAEGLE, Madeleine REMOND, Elisabeth JACQUOT

MM. Jean-Marcel MEURISSE, Richard THOMAS, Guillaume LAMBERT

MEMBRES ABSENTS :

Membres nommés : Mme Magali BERGER, représentée par Mme Joëlle LYET

Mme Jasmine SELIG, absente

Assistait également à la séance : Sabine CARLIER, Rédacteur

DCCAS2024-01 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le compte de gestion établi par le comptable est le reflet du compte administratif établi par l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le conseil d'administration,

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du compte de gestion et du compte administratif,

après avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRÊTE

le compte de gestion 2023 du budget du C.C.A.S. de la commune de Horbourg-Wihr établi par le receveur municipal ;

PRÉCISE

que ce compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes communaux.

Pour extrait certifié conforme,

A HORBOURG-WIHR, le 26 février 2024



La vice-présidente,

Marie-Paule KARLI

Publié le

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration

Nombre de
membres en
exercice

17

Membres
présents :
15

SEANCE DU 21 FEVRIER 2024

Quorum :
9

Sous la présidence de M. Thierry STOEBNER, Maire

Procurations :
1

MEMBRES PRÉSENTS :

Membres élus : M. Thierry STOEBNER, Président (arrivée à 19 h 30)

Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente

Mmes Laurence KAEHLIN, Joëlle LYET, Nathalie ROLLOT, Carole AUBEL TOURRETTE (départ à 19 h 50)

MM. Thierry BACH, Thierry FRUHAUF

Membres nommés : Mmes Nicole KAEHLIN, Annette JAEGLER, Madeleine REMOND, Elisabeth JACQUOT

MM. Jean-Marcel MEURISSE, Richard THOMAS, Guillaume LAMBERT

MEMBRES ABSENTS :

Membres nommés : Mme Magali BERGER, représentée par Mme Joëlle LYET

Mme Jasmine SELIG, absente

Assistait également à la séance : Sabine CARLIER, Rédacteur

DCCAS2024-02 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le conseil d'administration, réuni sous la présidence de Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente, se fait présenter le compte administratif. Ce compte est, en tous points, conforme au compte de gestion dressé par le receveur municipal.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes de l'exercice	40 548,91 €	913,30	41 462,21 €
Dépenses de l'exercice	51 811,09 €	300,00 €	52 111,09 €
Résultat 2023	- 11 262,18 €	613,30 €	- 10 648,88 €
Report de 2022	37 016,88 €	1 746,27 €	38 763,15 €
Résultat global 2023	25 754,70 €	2 359,57 €	28 114,27 €

Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente, et sur demande de M. Daniel BOEGLER, Adjoint aux finances, précise que l'effort a été fait afin de diminuer le montant de l'excédent.

*Le conseil d'administration,
après avoir délibéré, à l'unanimité,
ARRÊTE*

le compte administratif 2023 du C.C.A.S., tel que présenté en séance et précisé ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
A HORBOURG-WIHR, le 26 février 2024



La vice-présidente,

Marie-Paule KARLI

Publié le

Nombre de
membres en
exercice

17

Membres
présents :

15

Quorum :

9

Procurations :

1

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration

SEANCE DU 21 FEVRIER 2024

Sous la présidence de M. Thierry STOEBNER, Maire

MEMBRES PRÉSENTS :

Membres élus : M. Thierry STOEBNER, Président (arrivée à 19 h 30)

Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente

Mmes Laurence KAEHLIN, Joëlle LYET, Nathalie ROLLOT, Carole AUBEL TOURRETTE (départ à 19 h 50)

MM. Thierry BACH, Thierry FRUHAUF

Membres nommés : Mmes Nicole KAEHLIN, Annette JAEGLE, Madeleine REMOND, Elisabeth JACQUOT

MM. Jean-Marcel MEURISSE, Richard THOMAS, Guillaume LAMBERT

MEMBRES ABSENTS :

Membres nommés : Mme Magali BERGER, représentée par Mme Joëlle LYET

Mme Jasmine SELIG, absente

Assistait également à la séance : Sabine CARLIER, Rédacteur

DCCAS2024-03 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 dans les mêmes termes que le compte de gestion, sur proposition de Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente,

Le conseil d'administration,

après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

d'affecter le solde de 2023, soit 25 754,70 € (excédent) à l'exécution du fonctionnement de l'exercice 2024, en inscrivant cette somme en recettes au compte 002 du budget primitif 2024 ;

d'affecter le solde de 2023, soit 2 359,57 € (excédent) à l'exécution de l'investissement de l'exercice 2024, en inscrivant cette somme en recettes au compte 001 du budget primitif 2024.

Pour extrait certifié conforme,

A HORBOURG-WIHR, le 26 février 2024



La vice-présidente,

Marie-Paule KARLI

Publié le

Nombre de
membres en
exercice

17

Membres
présents :

15

Quorum :
9

Sous la présidence de M. Thierry STOEBNER, Maire

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration

SEANCE DU 21 FEVRIER 2024

Procurations :
1

MEMBRES PRÉSENTS :

Membres élus : M. Thierry STOEBNER, Président (arrivée à 19 h 30)

Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente

Mmes Laurence KAEHLIN, Joëlle LYET, Nathalie ROLLOT, Carole AUBEL TOURRETTE (départ à 19 h 50)

MM. Thierry BACH, Thierry FRUHAUF

Membres nommés : Mmes Nicole KAEHLIN, Annette JAEGLE, Madeleine REMOND, Elisabeth JACQUOT

MM. Jean-Marcel MEURISSE, Richard THOMAS, Guillaume LAMBERT

MEMBRES ABSENTS :

Membres nommés : Mme Magali BERGER, représentée par Mme Joëlle LYET

Mme Jasmine SELIG, absente

Assistait également à la séance : Sabine CARLIER, Rédacteur

DCCAS2024-04 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Intitulé	Budget 2024
011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	14 250,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	500,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	31 950,00
67	CHARGES SPÉCIFIQUES	1 000,00
68	DOTATION AUX PROVISIONS, DÉPRÉCIATIONS	500,00
023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		51 200,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Intitulé	Budget 2024
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	2 100,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	13 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	9 845,30
77	PRODUITS SPÉCIFIQUES	0,00
78	REPRISES SUR DÉPRÉCIATIONS	500,00
002	RÉSULTAT REPORTÉ	25 754,70
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		51 200,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Intitulé	Budget 2024
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 500,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	4 359,57
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		5 859,57

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Intitulé	Budget 2024
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	500,00
021	VIREMENT À LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 000,00
001	RÉSULTAT REPORTÉ	2 359,57
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		5 859,57

*Le conseil d'administration,
après avoir délibéré, à l'unanimité,*

DECIDE

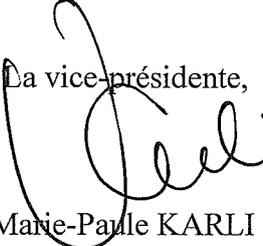
de voter le budget primitif 2024 du C.C.A.S. présenté en séance, qui s'établit comme suit :

DEPENSES de FONCTIONNEMENT	51 200,00
RECETTES de FONCTIONNEMENT	51 200,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 859,57
RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 859,57

Pour extrait certifié conforme,

A HORBOURG-WIHR, le 26 février 2024



La vice-présidente,

Marie-Paule KARLI

Publié le

Nombre de
membres en
exercice

17

Membres
présents :
15

Quorum :
9

Procurations :
1

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration

SEANCE DU 21 FEVRIER 2024

Sous la présidence de M. Thierry STOEBCNER, Maire

MEMBRES PRÉSENTS :

Membres élus : M. Thierry STOEBCNER, Président (arrivée à 19 h 30)

Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente

Mmes Laurence KAEHLIN, Joëlle LYET, Nathalie ROLLOT, Carole AUBEL TOURRETTE (départ à 19 h 50)

MM. Thierry BACH, Thierry FRUHAUF

Membres nommés : Mmes Nicole KAEHLIN, Annette JAEGLE, Madeleine REMOND, Elisabeth JACQUOT

MM. Jean-Marcel MEURISSE, Richard THOMAS, Guillaume LAMBERT

MEMBRES ABSENTS :

Membres nommés : Mme Magali BERGER, représentée par Mme Joëlle LYET

Mme Jasmine SELIG, absente

Assistait également à la séance : Sabine CARLIER, Rédacteur

DCCAS2024-05 SUBVENTIONS 2024

NOUVELLE DEMANDE :

Par courrier du 8 février 2024, l'Association VISION'ÈRE d'Illzach sollicite une subvention pour les « 100 km pour la Vue », événement solidaire qui aura lieu du 8 au 12 mai 2024. Cette marche partira de l'IDSD le Phare à Illzach pour rejoindre l'IGMA (Institut Génétique Médical d'Alsace) de Strasbourg. Quatre marcheurs, deux personnes déficientes visuelles et deux guides, parcourront la distance totale, accompagnés d'autres marcheurs le temps d'une ou plusieurs étapes.

Mme Joëlle LYET se fait l'interprète de Mme Magali BERGER, excusée, qui propose de verser un montant entre 300 € et 500 €. Leur projet lui semble pertinent et en accord avec leurs objectifs. C'est une association soutenue par la Fondation Le Phare qui est reconnue et active sur tout le territoire.

Mme Marie-Paule KARLI précise que c'est une subvention exceptionnelle qui ne sera pas renouvelée (voir ligne 23 – « Divers » du tableau des subventions ci-dessus).

*Le conseil d'administration,
après avoir délibéré, à l'unanimité (moins 1 abstention)*

PROPOSE

au Conseil Municipal, d'attribuer une subvention d'un montant de 100,00 € à l'association VISION'ÈRE de Illzach.

Pour extrait certifié conforme,

A HORBOURG-WIHR, le 26 février 2024



La vice-présidente,

Marie-Paule KARLI

Publié le

Nombre de
membres en
exercice

17

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration

SEANCE DU 21 FEVRIER 2024

Membres
présents :
15

Quorum :
9

Sous la présidence de M. Thierry STOEBNER, Maire

Procurations :
1

MEMBRES PRÉSENTS :

Membres élus : M. Thierry STOEBNER, Président (arrivée à 19 h 30)

Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente

Mmes Laurence KAEHLIN, Joëlle LYET, Nathalie ROLLOT, Carole AUBEL TOURRETTE (départ à 19 h 50)

MM. Thierry BACH, Thierry FRUHAUF

Membres nommés : Mmes Nicole KAEHLIN, Annette JAEGLE, Madeleine REMOND, Elisabeth JACQUOT

MM. Jean-Marcel MEURISSE, Richard THOMAS, Guillaume LAMBERT

MEMBRES ABSENTS :

Membres nommés : Mme Magali BERGER, représentée par Mme Joëlle LYET

Mme Jasmine SELIG, absente

Assistait également à la séance : Sabine CARLIER, Rédacteur

DCCAS2024-05 SUBVENTIONS 2024

SUBVENTION PAYÉE PAR LE C.C.A.S. :

Le C.C.A.S. verse une subvention chaque année à la Manne représentant la contre-valeur des équivalents-repas servis aux administrés de la commune sur proposition des travailleurs sociaux. La subvention n'est pas obligatoire.

Au 31 décembre 2023, la Manne a reçu 22 familles, soit 58 personnes domiciliées dans la commune et leur a distribué un total de 5 490 équivalents-repas d'un coût moyen de 3,90 € hors frais de fonctionnement pour un montant total de 21 411 €.

Les familles étaient composées de 1 à 7 personnes. Parmi ces familles, on comptabilisait 24 enfants de 1 à 16 ans. Aucune personne n'a travaillé dans un des chantiers d'insertion durant l'année 2023 et aucune famille n'est passée à l'épicerie.

Quelques chiffres :

	2020	2021	2022	2023
Nombre de familles	19	26	22	22
Nombre de repas distribués	2 470	3 235	5 120	5 490
Prix total des repas	9 633,00 €	12 616,50 €	19 968,00 €	21 411,00 €

En 2023, le C.C.A.S. a versé une subvention de 19 968 € à la Manne en fonction des équivalents-repas distribués aux horbourg-wihriens (dont les familles ukrainiennes) en 2022. Colmar Agglomération y a participé en reversant au C.C.A.S. une somme de 9 984 €, représentant 50 % du montant des équivalents-repas distribués en 2022.

Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente, informe les membres que le montant de certaines dépenses de fonctionnement du budget 2024 ont été revues à la baisse afin d'équilibrer au mieux ce dernier. C'est pourquoi, il est prévu de réduire également la subvention de la Manne à hauteur de **18 000,00 €**. Une somme de 9 000,00 € sera reversée par Colmar Agglomération.

Le conseil d'administration,

après avoir délibéré, à l'unanimité (moins 3 abstentions)

DECIDE

d'attribuer en 2024, une subvention de 18 000,00 € à la Manne de Colmar représentant une grande partie des équivalents-repas distribués en 2023.

Pour extrait certifié conforme,

A HORBOURG-WIHR, le 26 février 2024

La vice-présidente,



Marie-Paule KARLI

Publié le

Nombre de
membres en
exercice

17

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration

Membres
présents :

15

SEANCE DU 21 FEVRIER 2024

Quorum :

9

Sous la présidence de M. Thierry STOEBNER, Maire

Procurations :

1

MEMBRES PRÉSENTS :

Membres élus : M. Thierry STOEBNER, Président (arrivée à 19 h 30)

Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente

Mmes Laurence KAEHLIN, Joëlle LYET, Nathalie ROLLOT, Carole AUBEL TOURRETTE (départ à 19 h 50)

MM. Thierry BACH, Thierry FRUHAUF

Membres nommés : Mmes Nicole KAEHLIN, Annette JAEGLE, Madeleine REMOND, Elisabeth JACQUOT

MM. Jean-Marcel MEURISSE, Richard THOMAS, Guillaume LAMBERT

MEMBRES ABSENTS :

Membres nommés : Mme Magali BERGER, représentée par Mme Joëlle LYET

Mme Jasmine SELIG, absente

Assistait également à la séance : Sabine CARLIER, Rédacteur

DCCAS2024-06 TARIFS 2024 DES CARTES DE TRANSPORT POUR SENIORS

Une nouvelle grille tarifaire du réseau TRACE, validée par Colmar Agglomération en date du 30 mai 2023, est entrée en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2023.

Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente, informe que le tarif TRACE pour un Abonnement 65+ ou un Abonnement Solidaire revient à 170,00 € au lieu de 165,00 € depuis le 1^{er} juillet 2023.

Rappel des critères pour en bénéficier :

- **Abonnement annuel 65+** s'adresse aux personnes âgées de de 65 ans et + ainsi qu'aux personnes de 60 ans et + si titulaire d'une carte d'invalidité à 80 %, à condition que celles-ci soient non imposables ;
- **Abonnement Solidaire** s'adresse aux personnes en situation d'handicap (sans limite d'âge) si titulaire d'une carte d'invalidité à 80 % et non imposables.

Rappel des tarifs jusqu'au 30 juin 2023 :

	Tarif TRACE	Participation CCAS	Participation BÉNÉFICIAIRE
Abonnement annuel 65+	165,00 €	135,00 €	30,00 €
Abonnement Solidaire	165,00 €	135,00 €	30,00 €

M. Thierry STOEBNER, Président, propose d'augmenter de 5,00 € la participation des bénéficiaires afin d'encourager les transports en commun.

M. Guillaume LAMBERT propose de changer certains critères d'attributions comme par exemple, le pourcentage de l'handicap. Une étude sera faite pour l'année prochaine.

*Le conseil d'administration,
après avoir délibéré, à l'unanimité,*

DECIDE

de prendre en charge, et depuis le 1^{er} juillet 2023, une partie du montant des nouveaux abonnements annuels et d'augmenter celui de la participation aux bénéficiaires comme indiquées ci-dessous :

	Tarif TRACE	Participation CCAS	Participation BÉNÉFICIAIRE
Abonnement annuel 65+	170,00 €/an	135,00 €/an	35,00 €/an
Abonnement Solidaire	170,00 €/an	135,00 €/an	35,00 €/an

Pour extrait certifié conforme,

A HORBOURG-WIHR, le 26 février 2024



La vice-présidente,

Marie-Paule KARLI

Publié le